CENTRE GAUCHE PCS
Valais romand

Communiqué de presse

Sion, 24 avril 2017

Votations fédérale et cantonale du 21 mai 2017

Réunis en comité cantonal à l'issue de la soirée-débat du 18 avril, les membres de Centre Gauche-PCS (CG-PCS) ont plébiscité les deux objets soumis au vote populaire le 21 mai prochain. CG-PCS encourage les citoyen-ne-s à suivre cette position pour assurer un approvisionnement énergétique et une gestion du territoire adaptés à leur temps et au futur.

Loi sur l'énergie (LEne) : OUI à une très large majorité

Face à un marché international de l'énergie en mutation, aux rapides progrès techniques et aux politiques adoptées en Suisse et à l'étranger, le Conseil fédéral a proposé une Stratégie énergétique 2050. Pour la mettre en œuvre, le Parlement a procédé à une révision de la Loi sur l'énergie (LEne) qui porte sur trois axes : économies d'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique, promotion des énergies renouvelables et sortie du nucléaire (interdiction de construire de nouvelles centrales), toutes trois mesures défendues depuis longtemps par CG-PCS, et, depuis le lancement du référendum, par tous les partis politiques sauf un.

La campagne en cours a malheureusement pris une tournure de guerre des chiffres, avec des exagérations probablement des deux côtés, même si les menaces de douches froides (par ailleurs très saines) ne sont guère crédibles. CG-PCS ne souhaite pas s'engager dans cette querelle et préfère relever que la stratégie du Conseil fédéral est ambitieuse, globale et cohérente. La Suisse, grâce notamment aux installations hydroélectriques et aux centres de compétences valaisans, a une carte essentielle à jouer ici.

Les pays industrialisés consomment actuellement leur énergie au détriment des générations futures. Tant qu'une taxe sur le CO_2 à grande échelle n'est pas appliquée il est vain de vouloir restreindre la production de gaz à effet de serre. La Suisse seule ne pourra sauver la planète, mais, notamment par un engagement en matière d'énergies renouvelables, elle doit renouer avec l'esprit pionnier des grands barrages du XXe siècle.

Le vote du 21 mai ne doit pourtant pas être considéré comme un aboutissement, mais bien comme le début d'un long processus qui doit nous permettre d'assurer un approvisionnement en énergie aussi propre et locale que possible.

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) : OUI à l'unanimité

Après avoir longtemps cru que développement signifiait construction à outrance, le Valais doit (re)prendre en main l'aménagement de son territoire. La loi suisse sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en force en mai 2014. Elle exige des communes qu'elles limitent la réserve de terrains constructibles à 15 ans dans leurs plans d'affectation des zones. Accepter la loi cantonale d'application (LcAT), c'est donner un cadre juridique qui favorise un développement harmonieux du domaine bâti, mais c'est surtout créer ce fameux périmètre d'urbanisation grâce auquel les communes définiront leur développement territorial pour deux périodes de 15 ans.

Les opposants déplacent le débat sur le terrain des émotions, en affirmant que les propriétaires ne pourront plus construire quand ils veulent et seront spoliés sans indemnisation. C'est faire fi d'une réalité orientée vers le futur. Le territoire est un bien qu'il faut utiliser de manière concertée et coordonnée. Certes, des propriétaires qui aujourd'hui considèrent que leur parcelle est située en zone à bâtir pourront voir leurs biens classés en zone agricole, et ce majoritairement sans indemnisation. Malgré cela, cette loi est non seulement bonne pour le Valais de demain, mais elle est nécessaire, notamment pour le tissu économique valaisan.

Pour tout renseignement

Raymond Borgeat, *président*
Tél. +41 78 853 74 36
Célestin Taramarcaz, *secrétaire général*
Tél. +41 77 403 47 49

Expéditeur

Centre gauche PCS Valais romand
Case postale 1165
1950 Sion
contact@centregauche-vs.ch
centregauche-vs.ch